



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°35

Réunion du mardi 04 juin 2024

Présents : MM. DJELLAL, ALEXANDRE, LAWSON

Excusés : MM. DENIS, HAMZA, ORTUNO, GODEFROY, MAETZ, OUCHENE

Assite : M. RAFALIARIZAKA (Département des Activités Sportives)

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

BEAUMONT SUR OISE – STADE GILLES DEGENEVE N°2 – NNI 950520102

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. LACOUR et M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 13/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 SYN du 13/05/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 13/05/2024
- Tests in situ du 31/12/2023

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2033 sous réserve de la transmission d'un A.O.P/A.A.C. avant le 30/06/2024.

1.2. Confirmations de niveau de classement

BOBIGNY – PARC DES SPORTS INTERDEPART. N°5 – NNI 930080505

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 24/10/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 20/05/2024

Elle prend connaissance de la levée des non-conformités citées et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 20/05/2023
- A.A.C. du 15/05/2024

Elle constate l'absence de test in situ.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 31/12/2024.

BOBIGNY – PARC DES SPORTS INTERDEPART. N°1 – NNI 930080501

Cette installation sportive n'est pas classée.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 22/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 18/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 22/05/2023
- A.A.C. du 22/05/2024

Elle constate l'absence des tests in situ initiaux.

Elle demande que les zones techniques soient tracées conformément à l'Art. 3.5.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T6 SYN Prov jusqu'au 31/12/2024.

LA FERTE SOUS JOUARRE – STADE ESTIER 1 – NNI 771830201

Cette installation sportive est classée T6 PN jusqu'au 24/03/2021.

Installation visitée par MM. GODEFROY et M. BESNARD membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 05/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN du 18/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 21/06/2023
- A.A.C. du 13/03/2024

La Commission constate un tracé de 61m de largeur entraînant les non-conformités majeures suivantes :

- **Pieds des buts de foot réduit côté banc de touche à 2,40m (2,50m minimum)**
- **Zone technique à 0,90m de la ligne de touche (1m minimum)**

Elle demande au gestionnaire de revoir le tracé de l'aire de jeu afin d'avoir les distances minimales obligatoires (2,50m minimum).

Elle constate aussi les non-conformités mineures suivantes :

- **Hauteur du but droit constatée de 2,38m (2,44 réglementaire), à remettre en conformité avant la prochaine rencontre officielle**
- **Absence de douche, lavabo EC/EF avec miroir et porte manteau dans le vestiaire arbitre (obligatoire pour un niveau T6)**
- **Clôture provisoire de l'enceinte à l'entrée de l'installation doit être correctement fixée au sol**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation. Elle demande au gestionnaire de faire les opérations de maintenance nécessaire pour permettre la levée des non-conformités et de revenir vers la C.D.T.I.S. de Seine et Marne.

MORET LOING ET ORVANNE - STADE MARQUIS DE ROY 1 – 773160101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 18/06/2023.

Installation visitée par MM. GODEFROY et M. BESNARD membres de la C.D.T.I.S. de Seine et Marne, le 15/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 09/04/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 15/04/2024
- A.A.C. du 24/04/2024

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Distance de sécurité constatée de 2,20m entre la ligne de but et la main courante côté vestiaires (2,50m minimum)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

ATHIS MONS – STADE DE LA CITE DE L'AIR N°1 – NNI 910270301

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 10/05/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/09/2033.

DEUIL LA BARRE – STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN 2 – NNI 951970102

La Commission accuse bonne réception de l'A.A.C. du 19/12/2019 et confirme le classement en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2032.

CHAMPIGNY SUR MARNE – STADE LEON DUPRAT – NNI 940170201

La Commission accuse bonne réception de l'A.A.C. du 24/04/2024 et confirme le classement T5 SYN jusqu'au 12/10/2033.

VILLENEUVE ST GEORGES – STADE GERARD ROUSSEL 2 – NNI 940780102

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 24/10/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 17/05/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/09/2033.

LE PLESSIS TREVISE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS BOBET 2 – NNI 940590102

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 24/02/2020.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 17/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 04/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 17/05/2024
- A.O.P. du 04/01/2021

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Main courante qui déborde sur les bancs de touche joueurs.**
- **Les zones techniques ne sont pas tracées**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 22/02/2030 sous réserve de la levée des non conformités avant la prochaine rencontre officielle.

LE PLESSIS TREVISE – COMPLEXE SPORTIF LOUIS BOBET 3 – NNI 940590103

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 24/02/2020.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 23/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 04/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite du 23/05/2024
- A.O.P. du 04/01/2021

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les poteaux de corner et drapeaux de coin sont implantés à l'extérieur du tracé. Ils doivent être tangents aux limites extérieures des lignes de but et de touche (Art. 3.9.4)**

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 12/09/2010 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la levée de la non-conformité et des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN Prov jusqu'au 31/12/2024.

AUBERVILLIERS - STADE DOCTEUR PIEYRE - NNI 930010301

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 25/01/2024, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

- Photos du changement de la couleur du revêtement dans les cages de but.
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Elle rappelle l'absence des tests in situ initiaux.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la Commission ne peut proposer un classement de cette installation.

GENTILLY – STADE GEO ANDRE 1 – NNI 940370101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 28/09/2023 ainsi que du document transmis :

- Tests in situ du 31/12/2023.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/08/2033.

SUCY EN BRIE – PARC DES SPORT N°1 - NNI 940710101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 19/02/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 27/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 25/03/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite du 27/05/2024
- A.O.P. du 29/08/2016

Elle rappelle que le bac réception de saut doit être arasé au niveau de l'aire de jeu et protégé par tout dispositif pouvant garantir la sécurité des joueurs et officiels lors des rencontres. (Art 3.6)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 18/12/2032.

VIARMES – COMPLEXE SPORTIF MASPOLI 1 – NNI 956520101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 01/04/2024.

Installation visitée par M. FEBVAY et M. DA MATA membres de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 24/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 24/04/2024 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 24/04/2024
- A.O.P. du 03/03/2005

Elle constate que la protection de l'aire de jeu est incomplète et présente des ouvertures qui doivent pouvoir être fermées lors des compétitions. Elle rappelle que la protection de l'aire de jeu (main courante ou clôture grillagée) est obligatoire sur au moins la longueur côté vestiaires pour un niveau T6, et obligatoire sur les côtés accessibles au public pour un niveau T5.

Elle demande que les zones techniques soient tracées conformément à l'article 3.5 avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 17/02/2034.

Elle rappelle que l'installation peut obtenir un classement en niveau T5 sous réserve de la sécurisation de l'aire de jeu.

PONTAULT COMBAULT – STADE LEO LAGRANGE – NNI 773730201

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 14/11/2023.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S., le 28/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 28/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28/05/2024
- Tests in situ du 18/04/2024
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 14/11/2033.

CHAILLY EN BIÈRE – STADE MUNICIPAL – NNI 770690101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 14/04/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY membre de la C.R.T.I.S., le 29/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 27/05/2024 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite du 29/05/2024
- A.A.C. du 19/04/2024
- Budget 2024 avec le projet de changement de la main courante

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité constatée de 2,40m (main courante) au lieu des 2,50m obligatoire.**

- **Main courante incomplète (obligatoire pour un niveau T5)**

Elle demande aussi que les zones techniques soient tracées conformément à l'article 3.5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation et demande au gestionnaire de reprendre contact une fois les travaux de changement de la main courante effectués.

DEUIL LA BARRE - STADE INTERCOMMUNAL JEAN BOUIN 2 - NNI 951970102

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception de l'A.A.C. et confirme le classement de l'installation en niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2032.

DRANCY - STADE CHARLES SAGE - NNI 930290101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement en niveau T2 du 30/05/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFEVRE N°1 - NNI 785510101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement en niveau T2 du 04/06/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

CRETEIL - STADE DOMINIQUE DUVAUCHELLE – NNI 940280101

La Commission accuse bonne réception de la demande de classement du 04/06/2024 et transmet le dossier à la F.F.F.

ST VRAIN – STADE CHARLES VEZARD – NNI 915790101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 17/12/2023.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 29/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 24/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29/05/2024

Elle demande que la zone technique soit tracée en pointillés conformément à l'article 3.5 avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs ainsi que des plans techniques (plan côté de l'aire de jeu, plan côté des vestiaires, plan de masse).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 17/12/2033 et demande au gestionnaire de lui transmettre les documents demandés.

EMERAINVILLE – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU 1 – NNI 771690101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 09/06/2021.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 29/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 29/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 29/05/2024
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Elle demande que la zone technique soit tracée en pointillés conformément à l'article 3.5 avant la prochaine rencontre officielle.

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/11/2030 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C./A.O.P. avant le 30/06/2024.

ST PATHUS – STADE H. PLUVINAGE 1 – NNI 774300101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 15/11/2022.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 03/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 31/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 03/06/2024
- Plan de situation

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La zone technique doit-être tracée en pointillés conformément à l'article 3.5 avant la prochaine rencontre officielle.**

- **La surface de coin doit correspondre à un quart de cercle de 1m de rayon à partir du poteau de corner (Art 3.8.8), à retracer avant la prochaine rencontre officielle**

- **La sécurité de l'aire de jeu n'est pas assurée sur toute la périphérie pour avoir un niveau T5, la main courante est uniquement sur la longueur côté vestiaires.**

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 15/11/2032 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C./A.O.P. avant le 30/06/2024.

GARGENVILLE – STADE M&M PLATERRIER 1 – NNI 782670101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à sa décision du 22/08/2023 et des documents transmis :

- A.A.C. du 24/04/2024
- Mise en conformité de la main courante
- Mise en conformité de la hauteur des buts

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

BONNEUIL SUR MARNE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 940110101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E5 jusqu'au 17/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 17/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 05/04/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 452 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.75
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.85

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/06/2026.

ST LEU LA FORET – STADE DES ANDRESYS 1 – NNI 955630201

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 27/05/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 27/05/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 150 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.64

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/06/2028.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

CLAYE SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT 1 – NNI 771180101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 21/02/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau T3 PN suite aux travaux de réaménagement des vestiaires et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 29/05/2024
- Plan des vestiaires sous gradins
- Plan de masse
- Courrier d'intention de réalisation des travaux du 10/05/2024

La C.R.T.I.S. attire l'attention que pour un niveau T3, le gestionnaire doit effectuer des tests in situ de performance et de sécurité de la pelouse et que la hauteur de pelouse doit être comprise entre 20 et 35mm.

Dossier transmis à la F.F.F. (Changement de niveau).

CORMEILLES EN PARISIS – STEDE GASTON FREMONT 1 – NNI 951760101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 13/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de construction d'un bloc vestiaire supplémentaire et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 21/05/2024
- Courrier d'intention de réalisation des travaux du 24/05/2024
- Document de présentation « Création de vestiaires pour le football féminin »
- Plans du bloc vestiaire comprenant :
 - o 2 vestiaires joueurs de 26m²
 - o 1 vestiaire arbitre de 13m²
 - o 1 module de stockage
 - o 1 bureau de 10m²
 - o 1 club house
 - o Sanitaires PMR

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour ce projet de création d'un bloc vestiaire et le maintien d'un classement en niveau T4 PN.

4. DIVERS